

Afrique : requins et Éléphants au cœur de la criminalité environnementale



La criminalité environnementale perdure en Afrique notamment celle liée au trafic d'espèces sauvages. Ce trafic représente la quatrième source de revenus criminels, après les stupéfiants, la contrefaçon et la traite d'êtres humains.

Plus de 4 000 éléphants sont braconnés en Afrique, uniquement pour leur ivoire soutient World Wildlife Fund. Dans le même temps, les estimations indiquent que plus de 100 millions de requins sont tués chaque année, soit plus de 3 requins massacrés chaque seconde en moyenne. Un nombre incroyable !

Ce génocide animal rythme avec l'extinction des espèces animales protégées. En effet, quelque 17 espèces dont les éléphants et les requins, comme tant d'autres, sont tuées et vendues pour leur viande, leur aileron, leur ivoire, pour fabriquer des meubles ou des instruments de musique, servir d'animaux de compagnie ou enrichir une collection.

Selon l'UICN, environ 60 % des requins sont actuellement en danger d'extinction. Un bien mauvais présage pour les océans, car la disparition de ces prédateurs clé qui trônent tout en haut de la chaîne alimentaire aurait de lourdes conséquences pour les écosystèmes marins.

En novembre 2022, les États du monde ont été conviés à se prononcer, sur proposition mexicaine, l'inscription des requins-taupes à l'annexe II de la CITES, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

Dans cette nouvelle liste rouge, six espèces sont classées en « danger critique », dont trois pour la première fois.

Les requins se retrouvent menacés d'extinction, victimes de l'appétit humain. Les requins tout comme les éléphants souffrent particulièrement de la destruction de leur habitat naturel, du braconnage et de la surpêche qui les privent de certaines de leurs sources de nourriture.

L'aménagement des littoraux par l'Homme, la pollution marine et les techniques de pêche destructrices ont tous des incidences sur les habitats naturels marins dont dépend la survie des populations de requins. Il est à ajouter également le changement climatique auquel nous devons d'importantes transformations qui modifient déjà la distribution de l'espèce et de ses proies. Il n'y a pas que pour sa chair que le requin blanc est chassé à travers la planète. Son foie est également utilisé pour faire de l'huile, sa peau est transformée en cuir de chaussures, sacs ou porte-monnaie, et ses dents sont vendues aux touristes sous forme de colliers.

Les éléphants sont également abattus dans certaines parties de l'Afrique, pour garder la taille des troupeaux gérable et contenus dans les réserves. Le nombre d'abattages annuels, dans le cadre d'une politique délibérée, varie d'une année à l'autre, mais dépasse probablement 500 par an.

Manque de synergie entre pays africains

Par exemple, un bras de fer subsiste entre quelques pays africains et la CITES sur la décision ou non de la reprise du commerce de l'ivoire. Ceux d'Afrique australe dont le Zimbabwe, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud, veulent avoir l'autorisation pour vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation des espèces protégées en voie d'extinction. Ce que la trentaine d'autres pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique ne veut du tout pas entendre et exige la plus stricte interdiction du commerce de l'ivoire à tous les États du continent.

En 2021, la liste rouge de l'Union internationale pour la

conservation de la nature (UICN), qui évalue les probabilités de survie des espèces, a fait passer l'éléphant de savane qui vit en Afrique australe, du statut de « vulnérable » à celui « en danger d'extinction ». L'éléphant de forêt, dont l'aire de répartition couvre la bande sahélienne et le bassin du Congo, a, lui, été classé « en danger critique d'extinction ».

Au Togo, la population d'éléphants a subi dans les années 90, des pressions qui se sont traduites par l'envahissement des parcs animaliers à des fins anthropiques, mettant en mal les rapports entre les éléphants et les hommes. Néanmoins, il y a des éléphants qui vivent dans le parc de Fazao Malfakassa et d'autres à Djamdè. Ceux de Djamdè ne vivent pas dans leur milieu naturel.

Pourtant, des séances de sensibilisation sur la protection des espèces en voie d'extinction dont l'éléphant et le requin sont souvent faites. Aussi, les autorités avaient suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

Même les organisations internationales, dont EAGLE-Togo, appuient les autorités dans la protection des espèces protégées en voie d'extinction. C'est dans cet ordre que cinq trafiquants avaient été arrêtés au moment où ils s'apprêtaient à écouler deux grosses défenses d'éléphant, les 26 et 27 août 2022 à Sokodé. À Lomé, trois trafiquants ont été également arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de deux grosses défenses d'éléphant le 12 novembre 2022, dans un quartier périphérique de la capitale.

Stopper l'hécatombe des requins et d'éléphants très prisés dans la médecine asiatique reste une équation difficile à résoudre. Certes, les pays dont le Togo, disposent des textes réglementaires les trafiquants d'espèces protégées, mais le

commerce illégal des pièces des espèces en voie d'extinction
prend toujours le dessus.